



Une initiative du Comité
production porcine

Colloque sur la production porcine
« Le porc du Québec : une production tournée vers l'avenir ! »

Le mardi 18 octobre 2005, Hôtel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe

Pour une agriculture productive et durable

Jean-Paul DIAMOND
Préfet de la MRC de Maskinongé
et maire de Saint-Alexis-des-Monts

**Note : Cette conférence a été présentée lors de l'événement
et a été publiée dans le cahier des conférences.**

Pour commander le cahier des conférences, consultez
[le catalogue des publications du CRAAQ](#)

Pour une agriculture productive et durable

PLAN DE LA CONFÉRENCE

- 1) Introduction
- 2) L'importance de l'agriculture dans la MRC de Maskinongé
 - Quelques chiffres...
- 3) Le contexte de la production porcine : portrait et problématique
- 4) Le comité consultatif agricole (CCA) : l'outil de concertation
 - Origine et historique
 - Une panoplie de dossiers
- 5) Le schéma d'aménagement révisé : L'outil de planification
- 6) Une collaboration active
- 7) Des dossiers à saveurs régionales d'actualité provinciale...
- 8) Conclusion

INTRODUCTION

La MRC de Maskinongé comprend « une richesse infinie de trésors naturels ». Tel est notre slogan, qui illustre bien ce que sont ses gens et sa nature. La MRC de Maskinongé est localisée dans la région de la Mauricie, sur la rive nord du lac Saint-Pierre, constituant un élargissement du fleuve Saint-Laurent. Elle comprend 17 municipalités avec un total de 35 579 habitants, sur un territoire de 2 386 km².

Elle est forte d'activités économiques variées, dont la production agricole et forestière, l'industrie du meuble et le tourisme, en pleine effervescence, etc. Elle connaît aussi les problèmes typiques des régions rurales, tels que l'exode des jeunes, le vieillissement de la population, la sous-scolarisation, etc. Cependant, la qualité de ses richesses et de ses gens en fait un endroit où il fait bon vivre et où tout un chacun travaille à conserver et à améliorer cette qualité de vie exceptionnelle.

Sur le plan agricole, une expérience de concertation de dix ans a permis d'établir un dialogue entre les milieux agricoles et municipaux. Beaucoup de travail a été effectué et plusieurs réussites en témoignent. C'est un travail de tous les instants que de réussir à maintenir l'équilibre permettant d'assurer le développement harmonieux du territoire.

L'IMPORTANCE DE L'AGRICULTURE DANS LA MRC DE MASKINONGÉ

En raison du potentiel exceptionnel des sols agricoles et par le dynamisme de ses entreprises, l'agriculture occupe une place de premier rang dans la MRC de Maskinongé. Ses paysages sont modelés, principalement dans la partie sud, par l'activité agricole intense qui s'y exerce. Son importance y est incontestable.

Quelques chiffres...

L'agriculture occupe environ 55 % du territoire de la MRC qui fait partie de la vallée du Saint-Laurent, en excluant les municipalités de Saint-Alexis-des-Monts et Saint-Mathieu-du-Parc, qui sont à vocation forestière et touristique. En 2001, on y retrouvait 564 fermes, donc 46 % du nombre total de fermes de la Mauricie. Représentant la tendance provinciale, le nombre de fermes a diminué d'environ 14 % entre 1996 et 2001. La proportion des terres en culture, par rapport à la superficie totale des fermes est très élevée sur le territoire de la MRC et a tendance à croître, avec 74 % de la superficie totale en 2001 comparé à 68 % en 1996.

Les revenus agricoles totaux bruts, tels que recensés par Statistique Canada pour l'année 2001, nous confirment le rôle pivot qu'occupe la MRC en ce qui concerne l'économie de la région mauricienne. En effet, près de 60 % des revenus agricoles de la Mauricie proviennent de la MRC de Maskinongé (152,5 millions de dollars sur un total de 260,3 millions).

Ces chiffres peuvent sembler conservateurs si on les compare avec ceux de la région de Saint-Hyacinthe (MRC des Maskoutains), mais pour une région située au nord du fleuve Saint-Laurent, c'est plutôt exceptionnel.

Des sols parmi les meilleurs au Québec, un dynamisme des entreprises, une vaste zone agricole protégée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, un virage agroenvironnemental bien amorcé et une industrie en évolution, connaissant des changements et des bouleversements importants, telles sont les forces de notre agriculture.

LE CONTEXTE DE LA PRODUCTION PORCINE : PORTRAIT ET PROBLÉMATIQUE

Sur le plan de la production porcine, c'est 72 % de la production totale de la Mauricie et environ 65 entreprises qui se retrouvent sur le territoire.

La problématique reliée à l'implantation de nouvelles installations d'élevage de porcs, de plus en plus évidente à la grandeur du Québec à la fin des années 1990, est apparue un peu plus tard dans la MRC. On connaît les controverses soulevées par ces implantations au Québec, surtout en région rurale. Dans deux municipalités de la MRC, en 2001, la population s'est soulevée contre l'implantation de ce que l'on appelait alors des « mégaporcheries ». Bien que l'appellation soit peut-être excessive pour des établissements de moins de 600 unités animales, les problèmes associés à ceux-ci demeuraient suffisamment importants pour les résidants du secteur pour que la MRC les prennent en compte à ce moment.

La principale préoccupation de la population demeure l'odeur que dégage ce type de production, et ce, malgré les avancements technologiques des dernières années visant à réduire cet inconvénient. Depuis quelques années, on accorde de plus en plus d'importance au problème des nuisances olfactives. L'opinion publique sensibilisée à ce problème, réclame des solutions qui impliquent une connaissance précise du sujet. La problématique nécessite des études poussées, qui devront être effectuées au cours des prochaines années. Toutefois, c'est aux MRC du Québec que revient le rôle de gérer la zone agricole, de façon à assurer une cohabitation harmonieuse des usages agricoles et des usages non agricoles, tels les usages résidentiels, sur leur territoire.

Le problème ne s'arrête toutefois pas aux odeurs. Il y a aussi le problème de la surfertilisation des sols, par des applications répétitives d'engrais de ferme et d'engrais minéraux. À cet égard, l'utilisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation constitue un outil efficace, pour les producteurs agricoles, pour réduire les impacts environnementaux potentiels, notamment sur les eaux de surface et souterraines. C'est le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par l'application de son Règlement sur les exploitations agricoles (REA), qui est responsable de l'application des normes de fertilisation par les producteurs agricoles.

LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) : L'OUTIL DE CONCERTATION

Origine et historique

Du point de vue de la concertation, on peut dire que la MRC de Maskinongé a fait preuve d'innovation. Le comité consultatif agricole (CCA) a vu officiellement le jour en février 1995, soit deux ans avant l'obligation, par le gouvernement du Québec, de former de tels comités pour l'ensemble des MRC. Ce fut donc le premier du genre au Québec. Il est né d'un constat établissant la nécessité d'ouvrir le dialogue entre le monde agricole et le monde municipal.

À cette époque, les débuts de l'exercice de planification conduisant à l'élaboration d'un schéma d'aménagement révisé, ont mené à l'organisation d'une rencontre réunissant des intervenants municipaux, agricoles et gouvernementaux. À ce moment, d'une seule voix, tous ont convenu qu'il fallait faire avancer les choses. La Fédération de l'UPA de la Mauricie et ses syndicats de base affiliés, oeuvrant sur le territoire, ont délégué des représentants pour ouvrir la discussion avec des représentants du conseil des maires de la MRC, ainsi que des organismes de développement économique, et le comité a débuté ses activités. Dès le départ, il fut convenu que ce dernier fonctionnerait sur la base de consensus et que ses pouvoirs demeurerait au niveau des recommandations au conseil des maires, afin de l'aider à prendre des décisions éclairées sur l'ensemble des dossiers touchant le territoire et les activités agricoles.

À l'origine, le comité était formé de deux représentants du conseil des maires, trois représentants des syndicats de base de l'UPA et deux représentants des organismes de développement. Par contre, avec l'obligation de former des CCA en 1997, venait également l'imposition d'une structure. La composition du comité fut alors ajustée à trois représentants du conseil de la MRC et trois représentants des syndicats de base de l'UPA, oeuvrant sur le territoire. Fait à noter, un producteur de porcs fait partie du comité depuis ses tout premiers débuts.

Tout ne fut pas nécessairement facile, mais au fil du temps, un langage commun fut développé et au moment de l'entrée en vigueur de la loi qui imposait la formation des comités consultatifs agricoles à l'ensemble des MRC du Québec, celui de la MRC de Maskinongé avait une longueur d'avance et déjà plusieurs dossiers à son actif, sur lesquels un consensus avait été obtenu. En juin dernier, son dixième anniversaire a été souligné par les instances de la MRC et de l'UPA, mettant en évidence les dossiers ayant pu cheminer avec succès, grâce au travail de collaboration qui y a été développé.

Une panoplie de dossiers

Le comité a traité de nombreux dossiers depuis sa création. Les plus imposants furent sans doute la révision du schéma d'aménagement de la MRC, les démarches entourant l'exclusion d'une partie du territoire agricole pour la création d'un parc industriel régional, ainsi que la mise en place d'un règlement de contrôle intérimaire visant la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. De même, plusieurs dossiers d'appui à des demandes auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ont également été traités. Parmi ceux-ci, aucune demande individuelle, mais plutôt des demandes à incidences régionales, telles que des demandes d'autorisation pour le développement du site touristique « Le Baluchon » dans la municipalité de Saint-Paulin, des demandes à des fins d'utilité publique, telles que l'implantation de système de traitement des eaux usées, etc. En tout, une trentaine de dossiers furent examinés, dont la majorité ont reçu l'approbation de la CPTAQ. Et combien d'autres furent discutés : problématiques relatives à certaines productions, comme la volaille ou le porc, la valeur des terres agricoles, etc.

LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC : L'OUTIL DE PLANIFICATION

Un schéma d'aménagement est un outil de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. C'est lui qui permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités, sous réserve de l'approbation du gouvernement via le ministère des Affaires municipales et des Régions. Il permet de se pencher sur plusieurs problématiques, telles que celles de la cohabitation, dont il a déjà été fait mention, et d'établir des orientations en ce sens.

Les discussions du CCA, et les consensus en découlant, sont possibles en grande partie grâce à une bonne planification du territoire. Depuis le début, le CCA a travaillé à faire des recommandations étoffées et fondées sur les réalités territoriales, au conseil de la MRC, afin de faire un schéma d'aménagement révisé répondant aux orientations gouvernementales, tout en permettant un certain développement des autres activités. Bien sûr, les orientations du gouvernement exigent que la priorité soit donnée aux activités agricoles en zone agricole. Le contenu du schéma devait donc tenir compte de cette réalité, mais l'exercice a été effectuée de façon très sérieuse, afin d'aller chercher le maximum de possibilités pour les deux mondes. Le schéma d'aménagement révisé, dont la partie agricole a été analysée et revue à plusieurs reprises par le CCA, a reçu l'approbation gouvernementale en décembre 2002.

Une bonne partie du territoire de la MRC de Maskinongé est incluse dans la zone agricole permanente. Par contre, il faut reconnaître qu'elle n'a pas une utilisation et un potentiel uniformes. La partie plus au sud comprend les principales entreprises agricoles et les potentiels les plus intéressants. La partie plus au nord comprend le territoire à caractère forestier, avec un potentiel plus faible et une présence beaucoup plus restreinte d'entreprises.

Les affectations du territoire définies au schéma d'aménagement révisé de la MRC viennent distinguer les caractéristiques particulières de ces deux secteurs. Lors de l'exercice de caractérisation de sa zone agricole, la MRC a déterminé une affectation agricole active pour le secteur sud et une affectation agroforestière pour la partie plus au nord.

Bien qu'en zone agricole, la priorité soit donnée aux activités agricoles, certaines activités non agricoles pourraient être autorisées selon les affectations, mais à certaines conditions, en considérant que les usages autorisés ne devront pas nuire au maintien et au développement à long terme de l'agriculture.

Un autre type de zones a été identifié. Ce sont des secteurs mixtes, englobant les petits développements isolés, résidentiels ou de villégiature, irrécupérables pour l'agriculture. La MRC vise à en compléter le développement par l'implantation de résidences unifamiliales et de services de première nécessité. L'impact sur l'agriculture y est minime

Le nouveau schéma d'aménagement de la MRC prévoit aussi des dispositions pour assurer la cohabitation harmonieuse des usages en territoire agricole. Certaines dispositions visent le zonage des productions agricoles, et d'autres à établir des distances séparatrices entre les usages incompatibles.

Le zonage des productions se traduit, dans la MRC de Maskinongé, par une interdiction de toutes nouvelles installations d'élevage d'un groupe ou de catégorie d'animaux considéré comme « à forte charge d'odeur », soit le porc, (porc, truie ou porcelet), le veau de lait, le vison et le renard, dans une zone tampon de 1,35 kilomètre autour des périmètres

d'urbanisation du territoire (les villages) et de 500 mètres autour d'un site patrimonial ouvert au public.

L'élaboration de la réglementation s'est faite dans le souci de sauvegarder un certain droit à l'expansion des productions existantes, tout en favorisant la ferme familiale et la relève, dans une optique de développement durable. À ce sujet, il y avait consensus, autant au conseil de la MRC qu'au CCA, pour raffiner la méthode de calcul, afin de permettre un tel développement.

Certaines dispositions sont donc prévues afin de reconnaître des droits aux productions localisées dans ces zones. En tout, 23 entreprises porcines s'y retrouvent. Leur possibilité d'expansion est limitée dans la mesure où le principe de cohabitation prévaut, et qu'une distance importante doit être maintenue par rapport aux zones plus peuplées ou connaissant un certain achalandage (site touristique).

Ces dispositions ont été incluses dans un règlement de contrôle intérimaire, dans le respect des orientations gouvernementales relatives à l'agriculture, et se retrouveront sous peu incluses dans les règlements d'urbanisme des municipalités qui doivent se conformer au schéma d'aménagement révisé.

Ces dispositions élaborées à la suite du dépôt d'une loi modificatrice (loi 184), ainsi que d'orientations gouvernementales en 2001 n'ont pas été modifiées à la suite des nouveaux changements survenus en 2005 (loi 54). Le conseil des maires, à la suite des recommandations du comité consultatif agricole, a jugé que les normes en place étaient adéquates et que l'utilisation du nouveau pouvoir de contingentement des usages agricoles n'étaient pas nécessaire.

UNE COLLABORATION ACTIVE...

Outre les travaux du comité consultatif agricole et les outils de planification, d'autres exemples de collaboration et de réalisations concrètes existent via de l'aide financière accordée par la MRC. La politique nationale de la ruralité a été mise en place, en 2002, pour soutenir le développement des communautés rurales du Québec. Cette politique gouvernementale accorde une enveloppe pour chaque MRC, qui est alors responsable de la gérer afin de stimuler le développement de son territoire. Dans la MRC de Maskinongé, un plan de travail a été mis en place par les intervenants du territoire et adopté par la table des maires, afin de déterminer les priorités du développement local et de soutenir les projets qui vont dans ce sens. Assurer une cohabitation harmonieuse en milieu agricole est un objectif directement inséré dans le plan de travail, permettant ainsi de favoriser des projets faisant partie de cet axe d'intervention jugé prioritaire. Ce n'est pas le cas de l'ensemble des MRC du Québec. Chacune a développé sa façon de faire et la cohabitation n'est pas une priorité partout.

Encore une fois, la concertation établie a permis d'appuyer des projets agricoles par une aide financière permettant leur réalisation.

Dans cette optique, en 2003, première année du pacte rural, une aide financière d'un montant de 7 000 \$ a donc été accordée par la MRC, permettant la concrétisation d'un projet d'implantation d'une nouvelle technologie d'épandage et d'enfouissement des déjections animales, principalement dans les zones tampons autour des périmètres urbains, par l'acquisition d'une nouvelle rampe d'épandage par la Coopérative d'utilisation de la machinerie agricole (CUMA) Les Ressources. Cet achat en commun a permis aux producteurs concernés d'utiliser ce nouvel outil de façon à diminuer les odeurs engendrées par l'épandage des lisiers dans ces secteurs.

En 2004, une nouvelle aide financière de 5 425 \$, cette fois accordée au Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie, a permis l'organisation d'une journée de démonstration des méthodes d'épandage. Une journée d'information sur la cohabitation et la gestion des odeurs a également été organisée en 2005, pour une aide consentie de 4 500 \$. De même, deux projets du Groupe Envir-Eau-Sol (groupe agroenvironnemental) ont reçu des aides financières en 2004 et 2005, soit un projet d'introduction d'agriculture biologique et un projet d'évaluation opérationnelle de batteuses à haricots (total de 6 500 \$).

Ces aides financières accordées aux intervenants agricoles et le fait d'avoir fait de la cohabitation harmonieuse une priorité chez nous démontrent bien la volonté de collaboration des élus de l'ensemble de la MRC. Les projets sont nombreux et plusieurs ne peuvent recevoir l'aide demandée, faute de fonds suffisants. Jusqu'à maintenant, l'ensemble des demandes effectuées au niveau agricole a été accordé.

En priorisant de tels projets, les élus favorisent la bonne cohabitation et reconnaissent, de façon concrète, l'importance qu'ils accordent à l'agriculture comme moteur de l'économie du territoire. De même, en faisant preuve d'ouverture, les intervenants agricoles souhaitent s'adjointre le monde municipal et continuer à travailler main dans la main.

DES DOSSIERS À SAVEURS RÉGIONALES D'ACTUALITÉ PROVINCIALE...

Étant donné l'importance de l'agriculture sur le territoire de la MRC de Maskinongé et la concertation développée au fil des ans, nous pouvons nous prévaloir, sans aucun doute, d'un dynamisme fort et tenace. Il n'est pas toujours facile de réunir les intérêts du territoire et des activités agricoles avec ceux de l'ensemble de la population. Sans prétendre pouvoir le faire sans quelques erreurs ou quelques frictions, nous tentons de travailler ensemble tous les dossiers, afin de les faire avancer dans le plus grand intérêt de chacun, au meilleur de nos connaissances. Nous pouvons qualifier de réussite la majorité des dossiers que nous avons traités depuis la mise en place, en 1995, du comité consultatif agricole, notre principale structure de concertation.

Il demeure cependant que les problématiques rencontrées chez nous sont aussi celles de plusieurs régions du Québec. Chacun compose avec ses caractéristiques propres et tente également de concilier ses intérêts avec plus ou moins de succès. Plusieurs MRC du Québec ont mis en place des règlements répondant à leurs problématiques particulières. Les façons de faire ne sont pas uniques en ce qui concerne les mesures développées; ce qui est particulier, c'est le respect et la volonté, car une chose demeure certaine, une forte volonté d'écoute et de discussion doit être présente d'abord et avant tout. Un modèle peut-être pas applicable partout, mais une expérience qui pourrait être profitable.

CONCLUSION

L'avenir? Nous espérons qu'il se dessinera dans une optique de continuité du travail entrepris. Dans le monde d'aujourd'hui, les défis sont de plus en plus grands et de plus en plus beaux, puisque les résultats doivent être de plus en plus convaincants. Les dossiers ne manquent pas, et la volonté est toujours présente. Avec vous, avec nous, nous pouvons espérer une agriculture productive et durable.